

B-Verviers: pharmaceutical articles
OJ S 70/2012 11/04/2012
Contract notice
Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Centre hospitalier Peltzer - La Tourelle
Postal address: rue du Parc 29
Town: Verviers
Postal code: 4800
Country: Belgium
Contact person: direction des affaires juridiques, statuts et marchés publics
For the attention of: Pierre Rasson
E-mail: dirgen@chplt.be
Telephone: +32 87212712
Fax: +32 87212605

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.chplt.be>

Additional information can be obtained from:

Official name: Centre hospitalier Peltzer - La Tourelle
Postal address: rue du Parc 29
Town: Verviers
Postal code: 4800
Country: Belgium
Contact person: pharmacie du CHPLT
For the attention of: M. Olivier Gaspard, chef du service de pharmacie et Mme Fabienne Kersten, pharmacienne pour les aspects techniques
E-mail: olivier.gaspard@chplt.be
Telephone: +32 87212547
Fax: +32 87212144
Internet address: <http://www.chplt.be>

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Centre hospitalier Peltzer - La Tourelle
Postal address: rue du Parc 29
Town: Verviers
Postal code: 4800
Country: Belgium
Contact person: direction des affaires juridiques, statuts et marchés publics
For the attention of: monsieur Pierre Rasson
E-mail: dirgen@chplt.be
Telephone: +32 87212712
Fax: +32 87212605
Internet address: <http://www.chplt.be>

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Centre hospitalier Peltzer
- La Tourelle
Postal address: rue du Parc 29
Town: Verviers
Postal code: 4800
Country: Belgium
Contact person: direction des affaires juridiques, statuts et marchés publics
For the attention of: monsieur Pierre Rasson (087/21.27.12)
E-mail: dirgen@chplt.be
Internet address: <http://www.chplt.be>

I.2. Type of the contracting authority

I.3. Main activity

Other: Intercommunale

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché public de fourniture pendant une période de 5 ans (2013 à 2017 inclus) à la Pharmacie du CHPLT: 1. Marché public des blouses stériles (4 lots); 2. Marché public des champs stériles (8 lots dont 4 répartis en 11 sous-lots); 3. Marché public des trousses stériles (9 lots); 4. Marché public des custom packs stériles (10 lots); 5. Marché public des accessoires stériles (4 lots). Le détail de chaque lot et sous-lot figure dans le cahier spécial des charges.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Rue du Parc 29, 4800 Verviers, BELGIQUE.

NUTS code BE335 Arr. Verviers - communes francophones

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Voir ci-dessus II 1. 1.

II.1.6. CPV code(s)

33680000 Pharmaceutical articles

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimation:

1. Marché des blouses stériles: 20 970 unités par an, soit 104 850 unités sur 5 ans pour les 4 lots (CPV 39518000).
2. Marché des champs stériles: 30 860 unités par an, soit 194 300 unités sur 5 ans pour les 8 lots (CPV 39518100).
3. Marché des trousses stériles: 6 585 unités par an, soit 32 925 unités sur 5 ans pour les 9 lots (CPV 33141620).
4. Marché des custom packs stériles: 9 380 unités par an, soit 46 900 unités sur 5 ans pour les 10 lots.
5. Marché des accessoires stériles: 4 405 unités par an, soit 22 025 unités sur 5 ans pour les 4 lots.

NB.: les nombres d'unités par an et pour la période de 5 ans figurant ci-dessus sont une estimation, donnée à titre uniquement indicatif et ne constituent en aucune façon des chiffres faisant l'objet d'un engagement d'achat que le CHPLT serait tenu d'atteindre. Ils correspondent à un ordre de grandeur des besoins prévisibles sur base de consommations passées, et qui sont sujets à des variations éventuelles à la hausse ou à la baisse en fonction des niveaux d'activité et des caractéristiques ou volontés personnelles des utilisateurs.

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 60 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Voir II.1.1 supra et VI.3 infra

- 1) Short description**
- 2) CPV code(s)**
39518000 Hospital linen
- 3) Quantity or scope**
- 4) Indication about different time frame or duration**
- 5) Additional information about lots**

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Non requis.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Quant à l'absence d'une situation d'exclusion prévue à l'article 43 de l'AR du 8.1.1996.

Le soumissionnaire est tenu obligatoirement de joindre les documents suivants à sa soumission:

- a) La preuve que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, par la production d'une attestation délivrée par l'ONSS relative au 4ème trimestre 2011.
- b) La preuve que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, par la production de 2 certificats délivrés par le SPF Finances, l'un relatif à la TVA, l'autre au contributions directes.
- c) La preuve que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales, par une attestation délivrée par le greffe du Tribunal de commerce compétent.
- d) La preuve que le soumissionnaire n'a pas fait aveu de faillite ou d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales, par une déclaration sur l'honneur à ce sujet.
- e) La preuve que le soumissionnaire ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application des articles 43 à 45 de l'AR du 8.1.1996, par une déclaration sur l'honneur à ce sujet.
- f) Art. 43 § 1er de l'AR du 8.1.1996.

La preuve que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée pour.

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'art. 324 bis du code pénal,
- corruption, telle que définie à l'art. 246 du code pénal,
- fraude au sens de l'article 1er de la Convention relative à la Protection des intérêts financiers des communautés européennes approuvée par la Loi du 17.2.2002,
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'art. 3 de la Loi du 11.1.1993.

Par une déclaration sur l'honneur au sujet des 4 points ci-dessus.

g) Art. 43 § 2 de l'AR du 8.1.1996.

— La preuve que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'une condamnation ayant force de chose jugée pour délit affectant sa moralité professionnelle, par une déclaration sur l'honneur à ce sujet.

h) La preuve que le soumissionnaire n'a pas commis une faute grave en matière professionnelle, par une déclaration sur l'honneur à ce sujet.

L'absence des documents exigés ci-dessus entraînera l'exclusion de la participation au marché.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: a) Une/des déclaration(s) bancaire(s) appropriée(s) permettant au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la bonne santé financière du soumissionnaire. Le cas échéant, celle(s)-ci pourrai(en)t être complétée(s) par une note additionnelle du réviseur d'entreprise destinée à asseoir la stabilité financière du soumissionnaire.

b) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux produits faisant l'objet du/des lot(s) pour le(s)quel(s) la soumission est remise, au cours des 3 dernières années.

c) Une copie des bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

a) Seules les offres émanant de soumissionnaires étant en mesure de proposer des produits existants, entièrement développés et aboutis, déjà livrés, installés et opérationnels chez un utilisateur hospitalier où les produits proposés sont déjà utilisés seront prises en considération, sauf évidemment pour ce qui concerne les trousseaux et les customs packs spécifiques au CHPLT. Une liste de références relatives à ces produits sera jointe à la soumission.

b) Chaque soumissionnaire fournira la liste des principaux marchés de fourniture exécutés au cours des 3 dernières années (2009-2011), indiquant la date d'attribution des marchés, leur destinataire public ou privé, le secteur (hospitalier, polyclinique) et le type de produits.

c) Une description des mesures prises par le soumissionnaire pour s'assurer de la qualité de ses produits ainsi que des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

d) Autres documents à joindre: voir cahier spécial des charges.

En l'absence des documents demandés en rapport avec la capacité économique et financière, avec la capacité professionnelle et avec les autres documents à joindre à la soumission, ou s'il devait s'avérer que les conditions imposées ne sont pas respectées, le Pouvoir adjudicateur pourrait conclure à l'irrégularité de la soumission ainsi déposée et l'écarter s'il estime cette mesure justifiée.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Qualité et performances des produits proposés - pondération: 50 % des points
2. Prix - pondération: 40 % des points
3. Fiabilité et performances du fournisseur - pondération: 10 % des points

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

4.6.2012 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 270 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 4.6.2012 - 14:00

Place:

Rue Hauzeur de Simony 20, 4800 Verviers, BELGIQUE - salle de réunion du 2ème étage du bâtiment Leman.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

@Ref:00698751/2012014595.

Il a été indiqué au point II.1.8 que le nombre de lots s'élevait à 1, ceci pour contourner un champ obligatoire du programme informatique de publications Online.

En réalité, comme indiqué au point II.1.1, il existe pour l'ensemble des 5 marchés un total de 35 lots.

Remarque très importante: il est interdit aux soumissionnaires de proposer des produits en latex ou contenant du latex, même en faible quantité. Le défaut d'indication que le produit contient du latex entraînera l'exclusion du marché.

En ce qui concerne le marché des blouses stériles, les soumissionnaires doivent impérativement remettre offre pour chacun des 4 lots du marché, et les 4 lots seront attribués à un seul et unique adjudicataire.

En ce qui concerne les autres marchés, les soumissionnaires ne sont pas tenus de remettre offre pour tous les lots d'un marché, mais peuvent sélectionner les seuls lots qui les intéressent. Par contre, les soumissionnaires doivent remettre offre pour tous les sous-lots composant un lot. Les lots d'un marché (sauf blouses stériles) seront attribués à un ou à plusieurs soumissionnaires, en fonction des résultats de l'analyse et des résultats obtenus dans le cadre des critères d'attribution.

L'information fournie par le soumissionnaire doit donc être la plus complète possible, une absence d'information ou le caractère incomplet de celle-ci conduisant inmanquablement à une pénalisation sur le plan de la cotation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans la soumission.

Chacun des 5 marchés faisant l'objet du présent cahier spécial des charges est totalement distinct et indépendant des 4 autres marchés.

Les lots et sous-lots constituant chaque marché, pourront, à l'option du CHPLT, être attribués: Soit à un seul et unique adjudicataire;

Soit répartis entre deux ou plusieurs adjudicataires distincts.

Cependant, comme indiqué supra, les 4 lots du marché des blouses stériles seront attribués à un seul et même soumissionnaire.

En ce qui concerne les marchés relatifs aux custom packs (sets) stériles et aux troussees stériles, il y a lieu non seulement d'indiquer le taux de TVA appliqué à l'ensemble (custom pack (set) ou trousse), mais également le taux de TVA applicable à chaque élément constitutif, considéré individuellement, du custom pack (set) ou de la trousse. En effet, cette information est d'un intérêt particulier pour le CHPLT du fait que n'étant pas assujetti à la TVA, il ne peut la récupérer.

Commandes et Livraison.

Les commandes seront passées 1 fois par semaine (à déterminer de commun accord avec le /les adjudicataire(s)), pour des quantités variant en fonction des besoins (ceci du fait que le Service de Pharmacie ne dispose que de capacités d'entreposage limitées).

Les livraisons devront être effectuées dans un délai de 2 jours ouvrables maximum.

Conditions de paiement.

Le paiement des factures interviendra dans les 50 jours à dater de la date de leur réception par le CHPLT, sauf si d'autres conditions sont négociées avec le/les adjudicataire(s).

Tests.

Le soumissionnaire fera le nécessaire afin que les médecins, les membres du personnel infirmier et de la pharmacie puissent participer à des démonstrations de ses produits par des représentants, et puissent procéder à des tests pendant une période de 3 mois au maximum (de août à octobre 2012). A cet effet, les soumissionnaires mettront gracieusement à disposition des échantillons, dont le nombre requis figure dans l'Annexe VI du CSC.

L'emballage de chaque échantillon devra obligatoirement mentionner le nom du marché, le n° de lot, le cas échéant le n° de sous-lot, et le n° d'article selon la nomenclature CHPLT. Les échantillons devront être disponibles au plus tard le 1.8.2012, et seront livrés sur demande du CHPLT en fonction de la programmation des tests à réaliser.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État - section d'administration
Postal address: rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

5.4.2012